

MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)**

**MARCHE DE RÉALISATION ET INSTALLATION DES AMÉNAGEMENTS SCÉNOGRAPHIQUES DANS LE CADRE DE L’EXPOSITION**

**« Faux et faussaires »**

**SUR LE SITE DE PARIS DES ARCHIVES NATIONALES**

**LOT N°1 : RÉALISATION ET INSTALLATION DES AGENCEMENTS SCÉNOGRAPHIQUES**

**Personne publique, pouvoir adjudicateur et maître d’ouvrage :**

**Service à compétence nationale Archives nationales**

**59 rue Guynemer**

**90001**

**Pierrefitte-sur-Seine**

**93383 Saint-Denis**

**Représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur :**

**Monsieur le Directeur des Archives nationales par intérim**

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-59 à R.2191-62 du code de la commande publique  :**

**Monsieur le Directeur des Archives nationales par intérim**

**Comptable assignataire des paiements :**

**Le chef du département comptable ministériel**

**Mode de consultation :**

**Procédure adaptée ouverte passée en application des articles L.2123-1 2° et R.2123-1 3° du code de la commande publique**

# **1. DISPOSITIONS LIMINAIRES**

## **Objet du marché**

Le présent lot 1 du marché a pour objet la réalisation et l’installation des agencements scénographiques de l’exposition *Faux et fausaires* qui se tiendra aux Archives nationales, à l’hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75 003 Paris, du **15 octobre 2025 au 2 février 2026.**

Cette exposition, qui nécessite un aménagement des lieux et la réalisation de supports d’exposition spécifiques pour mettre en scène le parcours défini, présente environ 100 documents provenant principalement des Archives nationales ou empruntés à des services d’archives publiques, des musées, des collectionneurs privés français ou étrangers. Les documents seront présentés sur cimaises ou en vitrines.

Cette exposition s’inscrit dans le cadre de la politique d’action culturelle et de mise en valeur des Archives nationales sur son site de Paris.

Le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) définit le cadre général du marché de réalisation de l’exposition avec notamment tous les intervenants et les clauses spécifiques relatives aux prestations de conception et réalisation des agencements scénographique (lot 1 du marché).

## **Propos de l’exposition**

Objet d’étude pour les sciences historiques et sociales, le faux est d’abord le produit d’une intention délictueuse. C’est comme tel qu’il se travestit, et sous ses habits controuvés qu’il est poursuivi.

De fait, la fabrication de faux – faux en écriture, fausse monnaie, contrefaçon de marchandise – accompagne avec constance l’histoire des sociétés humaines. Rien qu’en France, la matière ne manque pas… Faussaires et forgeries prospèrent dans des domaines sans cesse plus divers, alors que s'instaurent de tierces instances entre les hommes : garantie d'origine de la marchandise, valeur faciale de la monnaie, authenticité d'un titre légal. Le rapide développement moderne, et surtout contemporain, de moyens d’information dispensant tout un chacun d’aller vérifier à la source est à l’origine de l’extraordinaire prolifération des « fake news » visant à façonner l’opinion publique dans le sens d’intérêts plus ou moins avouables.

Dès l’invention de la monnaie, l’autorité qui la frappait dut s’opposer à ceux qui, espérant créer à bon compte de la valeur, en faussaient le titre ; et ce n’est pas l’ébouillantage promis aux contrefacteurs médiévaux, puis la décapitation, qui retinrent d’entrer dans cette dangereuse et profitable carrière ! À moindre risque, un Bojarski y gagna même, dans les années 60’, une sorte de renommée.

Le faux en écriture publique fut de tout temps vigoureusement traqué et condamné par l’autorité dont la légitimité était ainsi engagée. Toutefois, dans certaines circonstances, les enjeux de paix publique et, dans les sociétés démocratiques, l’impératif moral de justice, ne rendent-ils pas le faux tolérable, voire recommandable ? C’est ainsi qu’on peut considérer les faux papiers fabriqués par les résistants durant les moments les plus sombres de la Seconde Guerre mondiale.

La pratique de la contrefaçon commerciale est plus variée dans ses effets, mais part d’un même point : l’usurpation de brevet ou de façon. Mais si le produit contrefait nuit toujours au créateur original, il peut contenter un acheteur flatté par l’envie que suscite sa garde-robe, tandis que le médicament falsifié ne satisfait qu’illusoirement le malade qui y accroche son espoir de recouvrer la santé…

Les arts n’échappent pas à la forgerie, et si l’excellence du talent requis des faussaires rend l’aventure plus rare, les affaires ayant défrayé la chronique ne manquent pas : de la tiare prétendue du satrape Saïtapharnès à de trop pittoresques tanagras, des faux Rodin à d’inconnus Vlaminck, c’est autant de chef-d’œuvres d’habileté manuelle qui ont mis sur la sellette la crédibilité des experts, la fortune de collectionneurs ou la réputation de conservateurs.

Pas de faussaire sans dupe ! Le dupé, celui dont la vigilance est trompée et dont la crédulité, parfois, étonne… De ce duo on peut faire un trio puisqu’il faut y ajouter le représentant des organes de lutte et de répression que la société tente d’adapter en permanence : police, douanes, répression des fraudes, syndicats professionnels, justice interviennent pour faire tomber les faussaires. Ils s’adjoignent des experts, qui engagent leur réputation, et, grâce à des technologies de plus en plus pointues, dévoilent les falsifications, sachant qu’il existe et existera sans doute toujours une marge d’erreur…

L’antidote au faux, la « méthode critique », a fait beaucoup pour permettre de progresser aux hommes qu’anime le souci de la Vérité. Le *discrimen veri*, « moyen de distinguer l’authentique » est, sans aucun doute, toujours d’actualité. Entrez, regardez, lisez … et faites preuve « d’esprit critique » au meilleur sens du terme !

## **Lieux d’exécution**

L’exposition se déroule sur le site historique des Archives nationales, à savoir l’hôtel de Soubise à Paris sis 60 rue des Francs-Bourgeois, 75 003 Paris et plus particulièrement :

* Cour de Soubise
* Escalier d’Honneur
* Premier étage : Salle des Gardes et Chapelle

#### Contraintes propres aux sites de l’exposition

L’exposition est installée dans la Salle des Gardes (274 m²) au premier étage de l’hôtel de Soubise. Le seul mode d’accès au premier étage de l’hôtel est un grand escalier en pierre de taille (largeur de l’escalier : 3 mètres), comprenant une quarantaine de marches avec un palier intermédiaire. La manutention, le montage et le démontage de l’ensemble des structures, etc. à l’intérieur de l’hôtel de Soubise se feront avec la mise en place d’un passage de sécurité, par le titulaire du lot 1, pour le public accédant aux différents salons attenants aux salles d’exposition.

L’accès au site de l’hôtel de Soubise par un ou des véhicule(s) est soumis aux contraintes suivantes :

* Accès obligatoire par la porte d’entrée du 60, rue des Francs-Bourgeois, 75 003 Paris ; dimensions de la porte : H. 4,75 m x L. 2,40 m ;
* Manœuvre difficile pour tourner de la rue vers la porte d’entrée du 60 rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris ;
* Une fois dans la cour de l’hôtel de Soubise, accès obligatoire par la porte d’entrée de l’hôtel de Soubise ; dimensions de la porte : H. 2,47 m x L. 1,55 m ; nécessité de gravir, avant de pouvoir accéder à la porte elle-même, deux marches, puis un palier, puis une marche ;
* L’escalier d’honneur comprenant 40 marches ;
* Une fois l’escalier gravi, accès obligatoire par la porte d’entrée de la salle des gardes ; dimensions de la porte : H. 3,63 m x L. 1,50 m.

La salle des Gardes est équipée d’un plafond technique pour l’éclairage (ponts rails, HSP 915 cm). Les murs sont en pierre de taille recouvert d’un doublage périphérique de cimaises en MDF 19 mm sur une hauteur de 430 cm.

La salle des Gardes commandant l’accès aux salons classés des appartements de la princesse de Soubise, il est demandé au prestataire de ménager, tant que cela est possible et lorsque les conditions de sécurité sont respectées, le passage du public à travers la salle d’exposition pendant le travail de construction sur site.

La Chapelle est équipée de deux rails techniques (HSP 365 cm), d’une cloison en bois peint le long des murs côté droit et gauche (MDF 19 mm).

Le titulaire est réputé avoir pris connaissance des sujétions entraînées par l’exécution de travaux simultanés pendant son intervention, et sur les mêmes lieux, et donc avoir une parfaite connaissance de l’ensemble des sujétions pouvant affecter ses ouvrages, ou les mises en œuvre, et il est réputé avoir intégré ses conséquences dans son prix.

La manutention, le montage et le démontage de l’ensemble des structures, etc. à l’intérieur de l’hôtel de Soubise se feront du lundi au vendredi inclus (amplitude horaire : de 08h00 à 18h00). L’entreprise favorisera le mardi, jour de fermeture au public, pour les livraisons et manutention des éléments scénographiques dans les espaces d’accueil et les escaliers.

Le titulaire devra respecter les consignes de sécurité jointes au dossier de consultation des opérateurs économiques. Avant le début du chantier, une visite préalable commune sera fixée par les Archives nationales. Cette visite est obligatoire. Elle servira à l'élaboration et à la signature d'un plan de prévention rédigé par l’assistant de prévention des Archives nationales.

L’hôtel de Soubise sera ouvert au public pendant toute la phase d’installation de l’exposition, mais cela ne devra gêner en rien le montage.

## **Les acteurs du projet**

Les acteurs de ce projet sont :

* Le département à l’action culturelle et éducative des Archives nationales, à travers son équipe de documentation qui assure la coordination générale du projet, le commissariat technique et la régie des œuvres ; l’atelier de montage et d’encadrement qui assure le montage et l’accrochage des pièces exposées, ainsi que la coordination du travail des différents prestataires techniques.

Responsables : M. Régis LAPASIN, responsable du service des expositions, Mme Marine BENOIT-BLAIN, commissaire technique de l’exposition, M. Jérôme POLITI, responsable de l’atelier de muséographie, M. Raymond DUCELIER, technicien d’art.

Les coordonnées exactes seront transmises au titulaire du marché dès notification.

* Le commissariat scientifique de l’exposition est assuré par : Marie-Françoise Limon-Bonnet, directrice des fonds aux Archives nationales, Aude Rœlly, cheffe du département Exécutif et Législatif aux Archives nationales, Arnaud Manas, chef du service du patrimoine historique et des archives, à la Banque de France.
* La conception scénographique et graphique ainsi que le suivi de réalisation du projet sont assurées par l’agence Græphème (scénographe mandataire) et Camille Guitton (graphiste). L’agence Græphème sera le principal interlocuteur du titulaire du présent marché. Les coordonnées précises des interlocuteurs seront fournies au titulaire du marché dès notification.

Le titulaire travaillera en collaboration étroite avec la scénographe et la graphiste de l’exposition qui veilleront à ce que la mise en œuvre de la mission respecte les impératifs techniques et esthétiques de l’exposition.

## **Calendrier d’exécution**

Le calendrier prévisionnel d’exécution est annexé au présent CCTP (Annexe n°10\_Calendrier). Il sera daté et définitif lors de la réunion de coordination indiquée au CCAP.

**2. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES PRESTATIONS**

## **Champ de la prestation**

La prestation concerne l’agencement de l’exposition : la fabrication en atelier et le montage dans la salle d’exposition de l’ensemble du dispositif scénographique.

Ce lot devra coordonner son intervention avec les entreprises en charge de la pose du graphisme (LOT 2), l’éclairage (LOT 3) et de l’audiovisuel (LOT 4), ainsi qu’avec l’atelier du département de l’Action culturelle et éducative des Archives nationales.

Il devra aussi suivre les prescriptions de l’agence Græphème, scénographe, et des Archives nationales concernant l’ensemble des intentions scénographiques et contraintes spécifiques du site.

À l’issue de l’exposition, ce lot comprend le démontage ainsi que l’évacuation de tous les éléments réalisés dans le présent lot, hormis ceux que voudraient garder les Archives nationales.

Pour la réalisation des prestations et travaux à sa charge, le titulaire du lot 1 devra se référer aux cahiers de plans suivants :

Annexe 1\_Lot1\_Carnet de Plans

Annexe 2\_Lot1\_Carnet d’Elévations

Annexe 3\_Lot1\_Carnet de Détails

Annexe 4\_Lot1\_Carnet d’Images

Annexe 5\_Lot1\_Liste des vitrines et mobiliers récupérés

Annexe 10\_Calendrier

Il devra également se référer à l’ensemble des dossiers de plans des autres lots annexés au présent CCTP et notamment à l’article 2.3.6 du présent CCTP – Interactions Electricité/éclairage et Audiovisuel/multimédia pour les interactions construction/électricité-éclairage/multimédia.

**Les quantités, ainsi que les dimensions sont précisées dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF annexée à l’acte d’engagement) et dans les plans annexés au présent CCTP.**

**ATTENTION : Les plans fournis par l’agence Græphème sont cotés. Il est de la responsabilité du titulaire de vérifier les cotes par rapport à l’existant avant de procéder à la réalisation de ses plans d’exécution et de vérifier toutes les hauteurs sous plafond pour la conception et la réalisation des cimaises.**

## **Modalités de réalisation des éléments de l’aménagement scénographique**

2.2.1. Généralités

Le titulaire prend en compte dans son prix, la mise en conformité des études et de la réalisation avec :

* Les règles de sécurité applicables à l’établissement du fait de sa vocation de réception du public ;
* Les règles de construction et d’installation électrique à jour : normes européennes et toutes autres en vigueur pour la France ou équivalent.

2.2.2. Matériaux

L’agencement se traduit par des éléments menuisés en Médium M1 et structure CP ou aggloméré, vitrine en PMMA.

Tous les matériaux constituant les ouvrages seront soumis à l’approbation de l'agence Græphème et des Archives nationales. Les matériaux et les mises en œuvre doivent satisfaire aux dispositions portées par les Normes Européennes et Françaises (N.F) ou équivalent publiées par l’Association Française de Normalisation (AFNOR) homologuées par arrêté ministériel.

L’entreprise fournira les certificats de classement au feu des matériaux utilisés et tous les procès-verbaux et certificats faisant état du respect de la législation dans un ERP.

L’ensemble des matériaux fournis et des prestations réalisées par le titulaire et ses éventuels sous-traitants devra être suffisamment résistant pour une exploitation publique **de 4 mois minimum,** soit sur l’ensemble de la durée de présentation de l’exposition. Tout défaut et/ou nuisance du fait du titulaire et de ses éventuels sous-traitants devra être rectifié selon les modalités d’interventions détaillées dans le CCTP. L’ensemble des coûts relatifs à ces interventions sera à la charge du titulaire.

Le titulaire veille à ce qu’aucun matériau ne puisse entrer en contact avec un autre susceptible de le corroder, de l’échauffer ou d’altérer ses performances ou son aspect. En particulier, il prévoira tous les dispositifs d’interpositions durables nécessaires.

**Une attention particulière en termes d’éco-création devra être apportée au projet**, tant sur la nature des matériaux utilisés que sur la gestion du chantier.

2.2.3. Objectifs de développement durable

Le titulaire est sensibilisé au fait que le maître d’ouvrage souhaite que ce projet prenne en compte des objectifs de développement durable. En conséquence, il lui appartient de présenter des solutions techniques qui soient notamment soucieuses du respect de l'environnement : conception permettant un démontage propre, utilisation de matériaux ou de produits non polluants et qui peuvent être recyclés, traitement des déchets après démontage, utilisation de matières recyclées etc.

Le titulaire aura donc établi une réponse qui soit conforme aux attentes du maître d’ouvrage en la matière, dans son cadre de réponse.

Les prescriptions suivantes devront être respectées :

* Le titulaire devra utiliser des bois au label FSC/PEFC ou équivalent, agglo ou non ;
* Les peintures devront porter le label : Écolabel européen, ou équivalent ;
* Les certificats de ces différents matériaux auront été fournis par le titulaire au maître d’ouvrage, dans le mémoire technique.

Dans le cas d’une préconisation d'utilisation de matériaux recyclés, le titulaire aura apporté au maître d’ouvrage, dans son cadre de réponse, toutes les garanties de solidité et de fiabilité desdits matériaux.

2.2.3.1 Recyclage des sols en fin d’exposition

Les moquettes couvrant les sols des salles d’exposition pourront faire l’objet d’un recyclage ou d’un remploi par l’entreprise titulaire du présent lot.

2.2.4. Contrôle de conformité

Des contrôles seront effectués par les Archives nationales, le scénographe et le graphiste du projet lors des livraisons des éléments sur le chantier. Ces contrôles porteront sur :

* Les qualités physiques et techniques ;
* Les qualités d’aspect, de couleur et de fini des surfaces ;
* Les tolérances dimensionnelles.

Pour la non-conformité aux caractéristiques, les livraisons seront refusées.

2.2.5. Nettoyage en cours et fin de montage/démontage

Le chantier se déroulera dans un légitime respect du mobilier et de l’espace existant.

L’entreprise devra prévoir dans sa prestation les différents éléments de protection, afin de garantir un juste respect des espaces existants (en particulier, le sol en parquet).

Il est à la charge du titulaire du présent lot de maintenir, en cours de montage et démontage, les salles toujours en bon état de propreté. Les résidus de coupes et de ponçage seront enlevés rapidement pour éviter une dispersion de la poussière dans les espaces.

Toutes les machines de coupe et de ponçage (aussi bien pour le bois, les enduits ou peintures) devront être reliées à des systèmes d’aspiration filtrant 99,9 % des particules de catégorie M.

Durant la mise en place des œuvres, le titulaire assure un nettoyage soigné des vitrines et d’une manière générale de toutes les surfaces intérieures et extérieures des mobiliers.

La prestation comprend le nettoyage des espaces en cours de chantier, l’évacuation des gravats occasionnés par la construction et leur mise à la benne. En fin de pose et d’installation de tous les aménagements, et juste avant la mise en place des œuvres, le titulaire procède à un parfait nettoyage des salles par un dépoussiérage complet par aspiration pour enlever toutes traces de sciure.

2.2.6. Transport et livraison

L’ensemble des prestations demandées sont à prévoir avec le transport et la livraison des éléments sur site à la date prévue en fonction du planning de montage.

2.2.7. La mise en place des œuvres

La consultation ne comprend pas le soclage (comprenant la fourniture de lutrins de présentation), la mise en place des objets, œuvres ou documents présentés dont les Archives nationales sont entièrement responsables. La mise en place de l’ensemble des œuvres est assurée par l’équipe des Archives nationales.

Le titulaire du lot n°1 aura la charge de :

* La fixation et le montage des éléments construits ;
* Les finitions peinture et autres détails nécessaires.
* La fermeture des vitrines réalisées et décrites dans le présent lot après mise en place des œuvres.

Les titulaires devront se coordonner pour la mise en place des dispositifs selon le planning de mise en œuvre.

## **Description technique de l’aménagement scénographique**

Les quantités, ainsi que les dimensions sont précisées dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF – annexe n°1 à l’acte d’engagement) et dans les plans annexés au présent CCTP.

2.3.1. Prescriptions techniques générales

Les éléments devront, autant que faire se peut, être fabriqués en atelier par l‘entreprise. Aucune construction ne sera tolérée sur le site en raison de la contrainte de lieu qui doivent être préservées de la poussière et du bruit.

L‘entreprise s’engagera à réaliser les travaux selon les règles de l’art, conformément aux prescriptions des DTU en vigueur ou équivalent.

Les finitions seront travaillées de façon à ne pas s’altérer durant le temps minimal de 4 mois.

Le titulaire ne devra passer aucune commande, ni commencer aucune fabrication, ni engager ses prestations ou travaux, sans avoir reçu l'acceptation du maître d’ouvrage ou son représentant sur son projet d'exécution, après lui avoir transmis toutes ses pièces justificatives à l'appui (plans, notes de calculs, échantillons d'acier, de bois, de vernis, de peintures, etc.).

Il est ainsi demandé au titulaire de joindre un planning précis des interventions durant le chantier. Vu l’importance des travaux et la date d’ouverture de l’exposition, le titulaire s’engagera à respecter scrupuleusement le planning. Aucun délai supplémentaire ne sera octroyé sans l’accord préalable du scénographe et des Archives nationales.

La résistance minimale au renversement ou au déplacement de tous les ouvrages sera calculée pour une poussée de cent-cinquante (150) Kg exercée à une hauteur de 1,50m.

2.3.2 - Travaux de menuiserie

Tous les parements visibles de cimaises et mobiliers à peindre seront en médium M1 de 19 mm d’épaisseur au minimum, sauf indication expresse contraire, ou en panneaux d’agglomérés de bois M1 (paroi de fermeture des espaces identiques aux parois contiguës).

Dans ce cas, le parement devant être parfaitement lisse, ils seront enduits, voire entoilés avant mise en peinture. Toutes les jonctions d’angle entre parements se feront à coupe d’onglet.

Les ossatures des mobiliers ainsi que les renforts ou raccords ponctuels pourront être en aggloméré de bois.

L’ensemble des parements d’un même mobilier sera homogène en matériau. Il ne sera pas admis des matériaux différents sur un même mobilier.

Les entailles pour quincaillerie auront la profondeur voulue, ne réduiront pas la résistance des bois et ne devront pas engendrer de déformation des ouvrages.

Tous les parements destinés à être peints seront rigoureusement poncés, afin de faire disparaître toutes traces de corroyage. Tous les trous de vis, les joints entre panneaux ou autres devront être parfaitement rebouchés en attente de peinture. L’assemblage entre panneaux ne permettra aucun désaffleure, décalage ou joint ouvert.

Toutes les mises en jeu nécessaires seront à effectuer avant la mise en peinture.

Les percements nécessaires aux divers passages de câble relatifs aux alimentations électriques et/ou audiovisuelles sont à la charge de l’entreprise.

Les trappes et/ou panneaux démontables relatifs à la maintenance, ainsi que les percements nécessaires à l’aération des ouvrages munis d’éclairage et/ou d’audiovisuels sont à la charge de l’entreprise.

2.3.3 - Vitrerie

Les vitrines ou éléments fragiles seront protégés durant toute la phase du chantier.

Aucun matériel ne devra être posé sur ces vitrines. Les vitrages seront en PMMA. Il est rappelé que le Titulaire effectuera avant réception des Prestations, un nettoyage de l’ensemble des vitrages et cloches.

Les vitrines sont des mobiliers de présentation et protection des œuvres. Elles sont déclinées en plusieurs typologies : les vitrines tables (VT), les vitrines murales (VM) et vitrines cloches (VC).

Le chantier sera livré vitrines fermées. Tous les vitrages seront à nettoyer soigneusement avant fermeture.

Les faces intérieures des vitrines et les étagères visibles sont peintes. La peinture devra respecter les normes nécessaires à la bonne conservation des œuvres. La mise en œuvre devra être réalisée le plus en amont possible afin de maximiser la phase de séchage où est libérée la plus grande partie des composés volatils.

Certaines vitrines seront équipées d’éclairage, l’intégration des dispositifs est décrite ci-après. Ces éléments devront faire l’objet d’un point d’attention et de coordination spécifique avec le lot 3 - Eclairage et électricité.

2.3.4 – Hygrométrie / silicagel

Tous les raccords d’angle, ou raccord entre deux matériaux, devront être, vitrerie posée, absolument étanches. Dans le cas où des défauts d’étanchéité seraient constatés, le titulaire assurera à ses frais la reprise des ouvrages et les compléments d’installation qui s’avéreront nécessaires pour atteindre une étanchéité correcte.

Les joints, collage et finitions des vitrines doivent faire l’objet d’une attention particulière afin d’optimiser l’étanchéité des vitrines.

2.3.5 - Quincaillerie

Les articles de quincaillerie seront mis en place avec le plus grand soin, les entailles nécessaires à leur pose auront la profondeur voulue pour ne pas altérer la force des profilés des supports et des bois. Elles auront les dimensions précises de la ferrure en largeur et en longueur. Elles seront exécutées de telle sorte que les pièces affleurent exactement les profilés de support et les bois. Une finition parfaite de ces entailles sera particulièrement exigée.

Les vis seront toujours de force en rapport avec l’importance des objets qu’elles doivent fixer et seront de finition en rapport avec l’ouvrage fixé. Elles ne devront pas engendrer d’éclatement des bois.

Les ouvrages qui ne seront pas jugés recevables, tant pour la fourniture que pour la pose, seront immédiatement déposés et remplacés par le titulaire, sans supplément de prix. Si les entailles faites dans les bois nécessitaient des modifications, ou même le cas échéant, entraînaient le remplacement pur et simple des menuiseries, le titulaire du marché en supporterait seul les responsabilités, charges, retards et frais en découlant.

2.3.6 – Interactions Electricité/éclairage et Audiovisuel/multimédia

L’ensemble des câblages devra être invisible, le titulaire du lot n°1 (aménagement scénographique) devra réaliser ses travaux en coordination avec les titulaires du lot n°3 (électricité/éclairage) et du lot n°4 (audiovisuel/Multimédia) de telle façon que les câblages et autres matériels de support de ces installations soient intégrés aux constructions.

Le titulaire devra également intégrer dans son planning d’exécution les dates où le titulaire du lot n°3 (électricité/éclairage) et lot n°4 (audiovisuel/Multimédia) devront intégrer leurs équipements et informer de l’avancement les différents intervenants lors des réunions de chantier.

## **Description des prestations demandées dans l’ordre de la DPGF**

Les prestations demandées dans le cadre du lot n° 1 du présent marché se décomposent selon les postes suivants :

[I-1 : Cimaises](#_2xcytpi)

[I-2 : Menuiserie](#_1ci93xb)

[I-3 : Sols](#_3whwml4)

[I-4 : Peinture](#_2bn6wsx)

[I-5 : Manutention](#_2bn6wsx) et pose

[I-6 : Démontage](#_qsh70q) et évacuation

I-7 : Prestation supplémentaire éventuelle

Les prestations à réaliser par le titulaire incluent :

- Le traçage au sol de l’ensemble des ouvrages à mettre en place ;

- La protection des sols des espaces de chantier et d’exposition ;

- La réalisation des travaux tels que définis dans le présent CCTP et dans les cahiers de plans joints à la consultation ;

- La fourniture des plans et détails d’exécution réalisés à grande échelle et établis à partir du présent dossier. Ceux-ci seront soumis à l’approbation du scénographe et les Archives nationales et de la personne chargée de la conduite du marché ou son représentant ;

- La vérification des cotes sur site pour une parfaite adaptation des ouvrages construits aux éléments existants ;

- La réinstallation d’éléments scénographiques existants ;

- La fourniture d’un plan d’implantation des pièces de fixations complémentaires nécessaires à la bonne stabilité des ouvrages sur l’ensemble de l’espace d’exposition ;

- Le contre-typage des échantillons de peinture ;

- La présentation des échantillons de matériaux ;

- La fabrication, le transport et la pose de tous les ouvrages à réaliser ;

- La fourniture des fiches techniques des différents matériaux et des P.V. classement feu ;

- La fermeture des vitrines une fois les œuvres installées ;

- Le nettoyage final des vitrages (intérieur et extérieur) qualité musée avant fermeture des vitrines une fois les œuvres installées ;

- La protection des ouvrages jusqu’à réception des travaux ;

- La démolition des cimaises, l’évacuation de l’ensemble des ouvrages et la remise en état des lieux dans l’état initial lors du démontage de l’exposition ;

- Tout élément nécessaire à la bonne réalisation des ouvrages.

**I-1. CIMAISES**

Les cimaises sont auto-stables double face et/ou simple face. Elles sont constituées d’une ossature en médium M3 et d’un parement en médium M1 peint.

Certaines cimaises devront être lestées pour assurer de leur bonne stabilité en fonction de leur taille et/ou du poids des œuvres qu’elles exposent.

Toutes les cimaises seront détachées du sol par un joint creux de 2 cm, sauf indication contraire.

**I-1.1 Cimaise double face**

**I-1.1.1 Cimaise double face – C1**

Cette cimaise est un éléments auto-stable double face, elle est constituée d’une ossature M3 et d’un parement en médium M1 peint. La cimaise sera placée sur le palier, en haut à droite de l’escalier d’honneur. L’ossature est auto-stable et ne pourra pas être fixée au sol ni au plafond.

Caractéristiques générales

* Hauteur : 300 cm
* Épaisseurs : 30 cm ;
* Longueur : 1.6 mL
* Matériaux M1 pour les parements ;
* Matériaux M3 pour les ossatures ;
* Assemblages à coupes d’onglets, toutes vis rendues invisibles.

Finition

La cimaise en médium est à peindre par le titulaire. Le RAL sera validé par le maître d’œuvre **sur échantillons.**

Un soin particulier sera porté par le titulaire sur les arêtes vives de la cimaise, et sur la finesse du ponçage et des finitions au droit des surfaces occupées par la signalétique.

Localisation et détails

Voir Annexe 1\_Lot 1\_Plan de repérage cimaise

et Annexe 2\_Lot1\_Carnet d’élévations

Elle est désignée en plan de repérage par C1.

**I-1.1.2 Cimaises double face – C2-C3-C4**

Ces cimaises sont des un éléments auto-stable double face, constitués d’une ossature M3 et d’un parement en médium M1 peint sur une face. Sur l’autre face, un textile imprimé fourni par le lot 2 est à tendre sur l’ossature. L’ossature comprend des ouvertures de portes et de fenêtres. Une pareclose de 5 mm d’épaisseur en medium vernis permet de cacher les traces d’agrafes du textile sur l’ossature.

L’ossature de la cimaise est auto-stable, elle pourra être fixé au sol technique dans la salle principale si besoin.

Caractéristiques générales

* Hauteur : 360 cm ;
* Épaisseurs : 40 cm ;
* Quantité : 31 mLMatériaux M1 pour les parements ;
* Matériaux M3 pour les ossatures ;
* Assemblages à coupes d’onglets, toutes vis rendues invisibles.

Finition

La cimaise en médium est à peindre par le titulaire. Le RAL sera validé par le scénographe et les Archives nationales**sur échantillons.**

Un soin particulier sera porté par le titulaire sur les arêtes vives de la cimaise, et sur la finesse du ponçage et des finitions au droit des surfaces occupées par la signalétique.

Localisation et détails

Voir Annexe 1\_Lot 1\_Plan de repérage cimaise

et Annexe 2\_Lot1\_Carnet d’élévations

Elle sont désignées en plan de repérage par C2-C3-C4

Son détail de fabrication est dessiné en Annexe 3\_Lot1\_Carnet de détail.

**I-1.2 Cimaise simple face - DB**

Ce doublage est une paroi simple face, constituée d’une ossature M3 et d’un parement en médium M1 peint. Ce doublage est un prolongement du doublage existant, ainsi l’ossature viendra se fixer sur la cloison existante jusqu’à rejoindre la face de la cimaise C2. **La jonction avec les parois adjacentes sera parfaite, sans aucun décalage, ni désaffleure.** **Aucune fixation ne sera apparente en façade.**

Caractéristiques générales

* Hauteur 430 cm, épaisseur = 10 cm (épaisseur à vérifier sur site en fonction de la cloison existante), largeur = 105 cm ;
* Matériaux M1 pour les parements ;
* Matériaux M3 pour les ossatures ;
* Assemblages à coupes d’onglets, toutes vis rendues invisibles.

Finition

Le doublage en médium est à peindre par le titulaire. Les RAL seront validés sur échantillons. Un soin particulier sera porté par le titulaire sur les arêtes vives de la cimaise, la jonction avec le doublage existant, la finesse du ponçage et des finitions.

Localisation et détails

Voir plan d’implantation et élévations

DB doublage simple face 10 cm

Quantité : 4.5 m²

**I-2. MENUISERIES**

**I-2.1 Tables**

Les éléments menuisés, peints, reprennent les caractéristiques décrites au chapitre **2.3.2 - Travaux de menuiserie.**

Dans le prolongement des vitrines tables existantes du site du musée des Archives nationales, des plateaux en medium M1 19 mm sur pieds carrés sont à créer. Ces éléments de type plateau à 4 faces montés sur 4 pieds carrés ditto vitrines existantes en métal, seront réalisés en médium par assemblage à coupe d’onglet (en fonction des dimensions).

**I-2.1.1 Plateau table Type 1 : PL1 et PL2**

Caractéristiques générales

Plateaux :

* Largeurs, profondeurs et quantité selon plans, élévations et carnet de détails ;
* Hauteur : 60 mm ;

Pieds :

* Carrés de 60 x 60 mm de section – hauteur 64 cm (hauteur ditto vitrines existantes :70 cm) ;
* Matériaux médium M1 19 mm.

Caractéristiques spécifiques

Plateaux simples sur 4 pieds, deux tailles :

* 70 x 126 x 86 cm ;
* 70 x 166 x 86 cm.

Finition

Les plateaux sont peints en noir, de la couleur des vitrines existantes. Les RAL seront validés par le scénographe et les Archives nationalessur échantillons.

Localisation et détails

Voir plan d’implantation générale, élévations, coupe et détails.

**I-2.1.1.1 PL1 (HxLxl cm)**

Dimensions : 70 x 126 x86 cm

Quantité : 2 unités

**I-2.1.1.2 PL2 (HxLxl cm)**

Dimensions : 70 x 166 x86 cm

Quantité : 2 unités

**I-2.1.2 Plateau table Type 2 : PL3**

Caractéristiques générales

Plateau :

* Largeurs, profondeurs et quantité selon plans, élévations et carnet de détails ;
* Hauteur : 60 mm ;

Pieds :

* Carrés de 60 x 60 mm de section – hauteur 64 cm (hauteur ditto vitrines existantes : 70 cm) ;
* Matériaux médium M1 19 mm ;

Le plateau comprend l’intégration d’une vitrine cloche récupérée. Une rainure de 25 mm de profondeur est à prévoir dans le plateau pour placer la cloche.

* Caractéristiques spécifiques

La cloche (CL80-20-80\*) mesure 798 mm par 798 mm et fait 225 mm de haut.

Finition

Le plateau est peint en noir, de la couleur des vitrines existantes. Les RAL seront validés par le maître d’œuvre sur échantillons.

Localisation et détails

Voir plan d’implantation générale, élévations, coupe et détails.

Dimensions : 70 x 126 x 86 cm

Quantité : 1 unité

**I-2.2 Podium P1\***

Les éléments menuisés, peints, reprennent les caractéristiques décrites au chapitre **2.3.2 - Travaux de menuiserie.**

Les podiums sont des plateaux renforcés constitués d’une ossature en M3 et d’un parement en médium M3 peint. L’ossature pourra être fixée au sol. Il est récupéré de l’exposition *Musique et République*. Il est recoupé dans sa longueur pour correspondre aux dimensions de la scénographie du « Faux ».

Caractéristique générale

* La nouvelle longueur est de 515 cm.

Finition

Le podium en médium est à repeindre après la découpe.

Particularités

Un soin particulier sera porté par le titulaire sur les jonctions à coupe d’onglet entre les faces verticales et horizontales du podium.

Localisation et détails

Voir plan d’implantation générale, et plan de repérage de récupération

Quantité : 1

**I-2.3 Vitrines murales (encastrées dans les cimaises)**

Les vitrines murales sont composées de faces en PMMA qui reprennent les caractéristiques décrites au chapitre **2.3.3 – Vitrines murales.**

Les éléments menuisés, peints, reprennent les caractéristiques décrites au chapitre **2.3.2 - Travaux de menuiserie.**

**I-2.3.1 Vitrine murale 4 faces VM1**

La vitrine murale VM1 est une vitrine sécurisée.

Elle doit être créée sur mesure avec un fabricant type ProMuseum ou équivalent pour avoir les spécifications suivantes :

* Cloche 4 faces collée UV et siliconée dans une ceinture métal avec verrouillage par clé, porte avant amovible. Verrouillage de la vitrine par une serrure de sécurité type Abloy® ou équivalent ;
* Excellente étanchéité à la poussière ;
* **Verre feuilleté 44.2** :

Qualité optimale : ultra-clair et anti-reflet, collage à 45° ;

* Tous les matériaux utilisés sont inertes ;
* Compartiment pour produit dessiccant avec une étanchéité à l’air de 0,4 volume d’air/jour ;
* **Dimensions Hors tout** : H 110 x L 67 x P 40 cm ;
* Alarme intégrée dans le compartiment technique de la vitrine type mOOnTAG ou équivalent. Il dispose d’un capteur de chocs pour détecter les agressions sur la vitrine, un capteur de température et d’humidité relative pour conserver les œuvres mais aussi deux entrées pour raccordement de systèmes tiers comme un détecteur d’ouverture de porte ou de bris de vitre.

Caractéristiques spécifiques

Pour l’exposition, le verre des faces côtés et arrière de la vitrine sera recouverte d’un film miroir sans tain.

La vitrine sera intégrée à la cimaise C3 selon le carnet de détail Annexe 3\_Lot 1\_Carnet de détails.

Localisation et détails

Voir Annexe 1\_Lot 1\_Plan de repérage des menuiseries

Annexe 2\_Lot 1\_Carnet d’élévation

Annexe 3\_Lot 1\_Carnet de détails

Quantité : 1

**I-2.3.2 Vitrines murales 2 faces : VM2, VM3, VM4 et VM5**

Les vitrines murales 2 faces sont des vitrines murales dont les faces avant et arrière sont en PMMA, encastrées dans la cimaise C3.

Les vitrines sont situées à 110 cm du sol et leurs dimensions sont variables.

Les champs latéraux de la vitrine sont en medium. Recouverts d’une surface miroir, type PMMA, ou adhésif miroir. La face arrière en PMMA est recouverte d’un film miroir sans tain. La face avant en PMMA est vissée sur les bords de la vitrine, puis des parecloses sont fixées à l’avant par vis, permettant l’accès à la vitrine.

Eléments menuisés

* Dimensions selon plans et carnet de détails ;
* Ossature en medium M3 ;
* Les parements en medium M3 peints présentent toutes les sujétions d’usinage comprenant les assemblages à coupes d’onglets, toutes vis rendues invisibles ;
* Les parecloses en medium M3 présentent toutes les sujétions d’usinage assemblages à coupes d’onglets, toutes vis rendues invisibles.

Façades vitrées

* Dimensions selon plans et carnet de détails ;
* PMMA, épaisseur à définir avec l’entreprise ;
* Fixation du PMMA par vis à têtes fraisées 6 pans creux sur le caisson menuisé, nombre et répartition à définir.

Particularité

* Le fond des vitrines sera recouvert d’un film miroir sans tain ;
* L’ouverture de la face avant doit permettre la maintenance de l’éclairage ;
* Ruban Led installé à la face de la vitrine (selon détail) (Lot 3 éclairage) ;
* Le haut des vitrines menuisées en medium sera percé des réservations nécessaires aux passages de câbles du ruban Led installé à la face de la vitrine (Lot 3 éclairage) ;
* Les côtés des vitrines sont en miroir, type PMMA miroir ou adhésif miroir, à valider entre le titulaire et le scénographe et les Archives nationales.

Finition

Les éléments menuisés, dont intérieur de vitrine sont à peindre par le titulaire. RAL à valider sur échantillon par le scénographe et les Archives nationales.

Localisation et détails

Voir Annexe 1\_Lot 1\_Plan de repérage des menuiseries

Annexe 2\_Lot 1\_Carnet d’élévations

Annexe 3\_Lot 1\_Carnet de détails

**I-2.3.2.1 VM2**

Dimensions hors tout : H100 X l67 X L40

**I-2.3.2.2 VM3**

Dimensions hors tout : H 80 x L 50 x l 40 cm

**I-2.3.2.3 VM4**

Dimensions H 80 x L 67 x l 40 cm

**I-2.3.2.4 VM5**

Dimensions : H 80 x L 67 x l 40 cm

**I-2.3.3 Vitrine murale récupérée VM2\* (crâne de cristal)**

La vitrine murale récupérée VM2\* est une vitrine récupérée de l’exposition *Face aux épidémies*.

La vitrine est située à 110 cm du sol et ses dimensions intérieures sont H86 x l42 x L34 cm.

Les chants latéraux et le fond de la vitrine sont en métal.

Pour l’exposition *Faux et faussaires*, on ajoute une surface miroir, type PMMA, ou adhésif miroir sur ces surfaces intérieures.

La vitrine est à encastrer dans la cimaise selon détails. Deux tasseaux latéraux sont collés à l’extérieur de la vitrine, ils pourront être coupés si nécessaire.

Particularités :

* L’ouverture de la face avant doit permettre la maintenance de l’éclairage ;
* Ruban Led installé à la face de la vitrine (selon détail) (Lot 3 éclairage) ;
* Le haut de la vitrine en métal est déjà percé pour permettre le passage de câble du ruban Led installé à la face de la vitrine ;
* Les côtés et le fond de la vitrine sont en miroir, type PMMA miroir ou adhésif miroir, à valider entre le titulaire et le scénographe et les Archives nationales;
* Le soclet S2 (I-2.6.2), contenant un dispositif d’éclairage sera installé dans la VM2\* avant la fermeture de la vitrine.

Finition

Les éléments menuisés, dont intérieur de vitrine sont à peindre par le titulaire. RAL à valider sur échantillon par le scénographe et les Archives nationales.

Localisation et détails

Voir Annexe 1\_Lot 1\_Plan de repérage des menuiseries

Annexe 2\_Lot 1\_Carnet d’élévations

Annexe 3\_Lot 1\_Carnet de détails

Dimensions hors tout : H90,5 X l47,5 X L38 cm

Dimensions intérieures : H86 x l42 x L34 cm

**I-2.4 Vitrines cloches**

Les cloches vitrées des vitrines cloches reprennent les caractéristiques décrites au chapitre **2.3.3 – Vitrines murales.**

**I-2.4.1 Cloche 5 faces**

Création d’une cloche 5 faces en PMMA des dimensions suivantes : L :159,2 x P :79,2 x H : 23 cm L’ensemble sera fixé dans la rainure prévue en vitrine table existante du site.

Caractéristiques

* PMMA, épaisseur à définir avec l’entreprise ;

Localisation et détails

* Voir Annexe 1\_Lot 1\_Plan de repérage des menuiseries

**I-2.4.1.1 CL1**

Dimensions : L :159,2 x P :79,2 x H : 23 cm

QUID quantité ? 1 ou 2 cf DPGF incohérence

**I-2.4.2 Protection Vitrée CL2**

La protection vitrée PV1 est une plaque de PMMA de dimensions totale H95xL504 cm. Elle est constituée de 4 plaques de PMMA de 126 cm déportées de la cimaise et fixée sur des attaches métalliques de 3 cm de profondeur, et les caractéristiques décrites au chapitre **2.3.3 – Vitrines murales.**

Caractéristiques

* PMMA, épaisseur à définir avec l’entreprise ;
* 4 unités de 1 plaque de H95 x 126 cm réalisée en PMMA transparent déportée de la cimaise par des entretoises (attaches métalliques) placées aux 4 coins de la feuille. Ces attaches sont décalées de 4 cm du bord de la feuille.

Localisation et détails

Voir plan d’implantation générale, élévations et détails.

Localisation et détails

Voir Annexe 1\_Lot 1\_Plan de repérage des menuiseries

Annexe 2\_Lot 1\_Carnet d’élévations

Annexe 3\_Lot 1\_Carnet de détails

Dimensions : H95xL505 cm

**I-2.5 Soclets**

Les éléments menuisés, peints, reprennent les caractéristiques décrites au chapitre **2.3.2 - Travaux de menuiserie.**

**I-2.5.1 Soclets type 1 : S1, S2 et S3**

Les soclets servants à réhausser une œuvre à l’intérieur des vitrines murales est à fournir par le titulaire. Ces éléments sont constitués de 6 faces en medium peint.

Caractéristiques générales

* Dimensions selon DPGF ;
* Ossature medium M3 et parements médium M3 peints (épaisseur minimum de 19mm), assemblages à coupes d’onglets, toutes vis rendues invisibles.

Finition

Le soclet est en medium peint de la couleur de la vitrine murale dans laquelle il se trouve. Les RAL seront validés par le scénographe et les Archives nationalessur échantillons.

Localisation et détails

Voir Annexe 1\_Lot 1\_Plan de repérage des menuiseries et détails.

**I-2.5.1.1 S1 (cigarettes) : H 10 x L 30 x l 10 cm**

**I-2.5.1.2 S2 (tiare) : H20 cm x L 20 cm x l 20 cm**

**I-2.5.1.3 S3 (Tanagra 71) : H20 cm x L 15 cm x l 20 cm**

**I-2.5.2 Soclet type 2 S4**

Le soclet type 2 servant à réhausser une œuvre à l’intérieur de la vitrine murale VM2\* (**I-2.3.3.1**) est à fournir par le titulaire. Cet élément est constitué de 5 faces en medium peint et la face supérieur est en PMMA. Il est réalisé par assemblage à coupe d’onglet sans fixations apparentes. Un loupi (dispositif d’éclairage fourni par le Lot 3 Éclairage) sera placé à l’intérieur avant la fermeture du soclet.

Caractéristiques générales

* Dimensions selon carnet de détails ;
* Ossature medium M3 et parements médium M3 peints (épaisseur minimum de 19mm), assemblages à coupes d’onglets, toutes vis rendues invisibles ;
* La face supérieure sera fermée par un PMMA dont l’épaisseur est à définir avec le scénographe et les Archives nationaleset le Lot 3 Éclairage.

Spécificité

Un dispositif d’éclairage est intégré au soclet, une interface avec le Lot 3 Eclairage est à prévoir.

Finition

Le soclet est en medium peint de la couleur de la vitrine murale VM2\* (**I-2.3.3.1**) dans laquelle il se trouve. Les RAL seront validés par le scénographe et les Archives nationalessur échantillons.

Localisation et détails

Voir Annexe 1\_Lot 1\_Plan de repérage des menuiseries et détails.

**I-2.6 Mobilier**

Les éléments menuisés, peints, reprennent les caractéristiques décrites au chapitre **2.3.2 - Travaux de menuiserie.**

**I-2.6.1 MOB1**

Le mobilier MOB 1 est un élément en bois conçu pour la suspension de poids. Il se présente sous la forme d’un caisson rectangulaire à quatre faces, réalisé en panneaux de médium (MDF) d’une épaisseur de 19 mm. Il mesure 35 cm de haut, 160 cm de longueur et 35 cm de profondeur. Il est découpé en 3 compartiments égaux de 50 cm de large.

Le caisson est fermé en partie supérieure par un PMMA transparent, permettant la visibilité du contenu. La face avant est laissée ouverte afin de permettre l’accès manuel aux compartiments.

En partie haute du caisson, deux tubes en acier parallèle de 2 cm de diamètre sont fixés rigidement à la structure. Ces tubes servent de support pour la suspension des poids, à l’aide de câbles en acier. Les assemblages doivent garantir une rigidité optimale du caisson, notamment au niveau des points de fixation des tubes en acier. La fixation du mobilier et son intégration dans l’espace concerné devront respecter les contraintes de charge et de sécurité en vigueur.

Caractéristiques

* **MOB1 : H35 x 160 x 35 cm** Dimensions selon plans, élévations et carnet de détails ;
* Matériaux médium M1 19 mm ;
* La fixation des panneaux menuisés entre eux est réalisée toutes vis rendues invisibles ;
* 2 tubes en acier diamètre 2 cm ;
* Câbles acier ou inox qui soutiennent les poids ;
* Poids « lingots » à installer (fournis par les Archives nationales).

Finition

Les panneaux sont en medium peint, les RAL seront validés par le scénographe et les Archives nationalessur échantillons.

Localisation et détails

Voir Annexe 1\_Lot 1\_Carnet de plans

Annexe 2\_Lot 1\_Carnet d’élévations

Annexe 3\_Lot 1\_Carnet de détails

**I-2.6.2 MOB2**

Le mobilier MOB 2 consiste en la création d’une niche menuisée intégrée dans le mur de doublage du site, au niveau du renfoncement d’une fenêtre située dans la salle des Gardes. La création de la niche nécessite au préalable une dépose d’une partie des panneaux amovibles situés devant la fenêtre, sur une hauteur de 2,00 m et une largeur équivalente à un panneau complet (1,90 m de large, à vérifier sur site). Puis, la réintégration des finitions après création de la niche. La niche se trouve à 70 cm au-dessus du sol. Sa profondeur est de 38 cm.

Les chants latéraux de la niche sont en panneaux de MDF (Médium) peints selon les prescriptions du scénographe. Fermeture avant par un panneau en PMMA transparent. Une réglette LED (Lot 3) est à encastrer en partie haute de la niche pour assurer un éclairage homogène. Une application de panneaux en MDF de 12 mm sur le parement, crée des modénatures en surépaisseur. Des portes d’armoires normandes (fournies par les Archives nationales) seront à placer par les équipes des Archives nationales de part et d’autre de l’ouverture de la niche, sur gonds fournis par le lot 1 et fixées sans visser ni coller. Les portes devront être restituées intactes.

L’ensemble des éléments doit être fixé de manière stable et sécurisée. Les finitions doivent assurer une intégration esthétique et homogène avec l’existant. Les assemblages doivent respecter les tolérances et contraintes techniques du site.

Caractéristiques

* Dimensions selon plans, élévations et carnet de détails ;
* Matériaux médium M1 19 mm ;
* PMMA à l’avant ;
* L’ouverture de la face avant doit permettre la maintenance de l’éclairage ;
* Ruban Led installé à la face de la vitrine (selon détail) (Lot 3 éclairage) ;
* Le haut des vitrines menuisées en medium seront percées des réservations nécessaires aux passages de câble du ruban Led installé à la face de la vitrine (Lot 3 éclairage).
* Gonds à fournir et placer pour les portes de l’armoire.

Finition

Les panneaux intérieurs sont en medium peint, les RAL seront validés par le scénographe et les Archives nationalessur échantillons.

Les modénatures extérieures sont en bois vernis, au plus proche de la couleur des portes fournies par les Archives nationales – les échantillons seront validés par le maître d’œuvre.

Localisation et détails

Voir Annexe 1\_Lot 1\_Carnet de plans

Annexe 2\_Lot 1\_Carnet d’élévations

Annexe 3\_Lot 1\_Carnet de détails

**I-2.6.2 MOB2 : H230 x L150 x l40 cm**

**I-2.7 Cadres bois**

**I-2.7.1 Cadres bois type 1 : PM1, PM2, PM3, PM4**

Les cadres bois PM sont des éléments menuisés formant des panneaux sur pieds stables. Ils sont constitués de deux panneaux de parements en MDF, et d’une structure en tasseau de bois à l’intérieur. Ils sont lestés en partie basse par une embase qui pourra être vissée au sol technique de la salle des gardes. **Elle sera renforcée pour le cadre PM1 se trouvant dans la Chapelle, où il est interdit de se fixer au sol**. Les éléments menuisés, peints, reprennent les caractéristiques décrites au chapitre **2.3.2 - Travaux de menuiserie.**

Caractéristiques générales

* Dimensions et quantités selon plans, élévations, carnet de détail et DPGF ;
* Ossature M3, parements médium M1 peints (épaisseur minimum de 19mm), assemblages à coupes d’onglets, toutes vis rendues invisibles ;
* Finition : peint en RAL à valider par les scénographes et Archives nationales sur échantillons ;
* Structure en tasseau sur embase à fixer au sol.

Particularité :

Embase différente pour PM1 dans la Chapelle.

Localisation et détail

Voir Annexe 1\_Lot 1\_Carnet de plans

Annexe 2\_Lot 1\_Carnet d’élévations

Annexe 3\_Lot 1\_Carnet de détails

**I-2.7.1.1 PM1 : H80XL166 cm : embrase différente, dans la chapelle.**

**I-2.7.1.2 PM2 : H80XL212 cm**

**I-2.7.1.3 PM3 : H95XL63 cm**

**I-2.7.1.4 PM4 : H95XL212 cm**

**I-2.7.1 Cadres bois type 2 : PM5**

Les cadres bois PM sont des éléments menuisés formant des panneaux sur pieds stables. Ils sont constitués de deux panneaux de parements en MDF, et d’une structure en tasseau de bois à l’intérieur. Ils sont lestés en partie basse par une embase qui pourra être fixée au sol technique de la salle des gardes. Le type 2 concerne le PM5, dont une réservation dans les panneaux de parement est à prévoir pour y intégrer l’œuvre 33, un papyrus monté dans un caisson en PMMA. Le papyrus est visible sur ses deux faces. Les parements sont donc percés de la même manière à l’avant et à l’arrière tout en cachant les bords du PMMA du papyrus. Il faudra prévoir un parement amovible pour pouvoir placer l’œuvre et refermer le PM. **L’attention du titulaire est portée sur les dimensions précises de l’œuvre à reprendre au préalable de la création de la réservation dans les parements**. Les éléments menuisés, peints, reprennent les caractéristiques décrites au chapitre **2.3.2 - Travaux de menuiserie.**

Caractéristiques générales

* Dimensions selon plans, élévations, carnet de détail et DPGF ;
* Ossature M3, parements médium M1 peints (épaisseur minimum de 19mm), assemblages à coupes d’onglets, toutes vis rendues invisibles ;
* Finition : peint en RAL à valider par les scénographes et Archives nationales sur échantillons ;
* Structure en tasseau sur embase à fixer au sol.

Localisation et détail

Voir Annexe 1\_Lot 1\_Carnet de plans

Annexe 2\_Lot 1\_Carnet d’élévations

Annexe 3\_Lot 1\_Carnet de détails

**I-2.7.2.1 PM5 : H80XL126 cm**

**I-2.8 Plateau P**

L’élément plateau est un élément menuisé qui vient se placer sur une vitrine existante, avec un prisonnier pour placer une vitrine récupérée, CL70-52-60\*.

Les éléments menuisés, peints, reprennent les caractéristiques décrites au chapitre **2.3.2 - Travaux de menuiserie.**

Le plateau en medium à fabriquer mesure 86 cm de long par 86 cm de large, il couvre l’ensemble d’une vitrine existante aux mêmes dimensions, il est enchâssé dans les rainures périphériques des plateaux de celle-ci. Le prisonnier en medium mesure 68 cm de long par 58 cm de large il est fixé au centre du plateau précédemment décrit. Le capot en PMMA est fixé sur le prisonnier.

La cloche CL70-52-60\* se compose d’un capot en PMMA 5 faces. Elle vient se fixer sur un plateau, et un prisonnier.

Plateau, prisonnier

* Le plateau est constitué d’un panneau en medium M3 (épaisseur 19mm), il est muni de pièces en sous-face permettant de l’enchâsser dans les rainures des vitrines existantes. L’entreprise titulaire du lot devra prendre les mesures sur place pour définir l’emplacement de ces pièces, en amont de la fabrication du plateau.
* Le prisonnier en medium est fixé au centre du plateau fabriqué, toutes vis rendues invisibles. L’entreprise titulaire du lot devra prendre les mesures sur place pour définir les dimensions précises du prisonnier à partir de la cloche CL70-52-60\* fournie par les Archives nationales),

Finition

Les éléments menuisés, dont intérieur de vitrine sont à peindre avec une peinture par le titulaire de la couleur des vitrines existantes des Archives Nationales, RAL à valider sur échantillon par le scénographe et les Archives nationales.

Localisation et détails

Voir Annexe 1\_Lot 1\_Carnet de plans

Annexe 2\_Lot 1\_Carnet d’élévations

**I-2.9 Caches écrans**

Les caches écrans sont des éléments menuisés formant des cadres venant se placer à l’avant des écrans. Il en existe deux types : les caches pour écrans en appliques et les caches pour tablette intégrée à une vitrine. Les éléments menuisés, peints, reprennent les caractéristiques décrites au chapitre **2.3.2 - Travaux de menuiserie.**

**I-2.9.1 Cache écran mural (type 1)**

Caractéristiques générales

* Quantité selon plan Lot 4\_Plan de repérage des dispositifs audiovisuels.
* Caisson de 8 cm d’épaisseur par 6 cm de profondeur, en applique, à adapter en fonction des formats d’écrans.
* Ossature M3, parements médium M1 peints (épaisseur minimum de 19mm), assemblages à coupes d’onglets, toutes vis rendues invisibles.
* Finition : peint en RAL à valider par les scénographes et les Archives nationales sur échantillons.
* Cadre démontable, fixations invisibles

Particularité :

Prévoir une interface avec le Lot 3 Eclairage et électricité.

Localisation et détail

Voir Annexe 2\_Lot 1\_Carnet d’élévations

Annexe 3\_Lot 1\_Carnet de détails

Annexe 9\_Lot 4\_Plan multimédia

**I-2.9.1.1 CE1 : Ecran 32’’**

**I-2.8.1.2 CE2 : Ecran 16’’**

**I-2.9.2 Cache écran pour tablette (type 2) : CE4**

Le cache écran pour écran 24’’ est fixé sur un plateau en medium fixé sur une vitrine table des Archives Nationales (**I-2.3.2**). La face supérieure est inclinée à 30°. La tablette est disposée en retrait de la face supérieure (Lot 4 Audiovisuel).

Caractéristiques générales

* Cadre de 7 cm au point le plus haut, de 67 cm de long et 44 cm de large d’épaisseur, à adapter en fonction des formats d’écrans.
* Inclinaison 30° de la face supérieure
* Ossature M3, parements médium M1 peints (épaisseur minimum de 19mm), assemblages à coupes d’onglets, toutes vis rendues invisibles.
* Fixation sur plateau en medium à équidistance du capot et du bord latéral, et à 20 cm du bord avant de la vitrine table
* Finition : peint en RAL à valider par le scénographe et les Archives nationales sur échantillons.
* Cadre démontable, fixations invisibles

Particularité :

Prévoir une interface avec le Lot 3 Eclairage et électricité et le Lot 4 Audiovisuel.

Localisation et détail

Voir Annexe 2\_Lot 1\_Carnet d’élévations

Annexe 3\_Lot 1\_Carnet de détails

Annexe 9\_Lot 4\_Plan multimédia

**I-3 SOLS**

**I-3.1 Sol souple finition noire**

Cet article concerne le revêtement de sol de toutes les parties de l’exposition, salle des Gardes et Chapelle.

Caractéristiques générales

- Surface de moquette env. 295 m²

- Conditionnement : Laizes de 2m, rouleaux de 25ml, classement feu Bfl-S1

- La pose sera effectuée de façon à minimiser le nombre de découpes.

- Moquette velours type « Salsa velours » coloris gris anthracite (ou équivalent)

Cette moquette respectera les contraintes de grand passage ainsi que le classement feu européen équivalent à l’ancien classement M3. Classement au feu aux normes Euroclasses : Bfl-s1.

Innocuité toxicologique en cas d’incendie

Prévoir la pose de la barre de seuil avec un système qui n’implique pas de fixation au sol. Une fois posée, la moquette devra être protégé jusqu’à la fin de l’installation des collections. La protection sera déposée avant l’ouverture de l’espace au public.

Finitions

La pose sera faite avec le plus grand soin : sans aucun décalage, défaut de planéité, ni désaffleurement. Une attention particulière sera apportée à l’aspect des butées en périphérie. L'entreprise est responsable de la qualité de son travail. La correction des déréglages, défauts de niveau, etc. qui se produiraient seraient à sa charge pendant toute la durée du marché.

Particularités

Deux échantillons A4 devront être présentés au scénographe et aux Archives nationales et validés par ceux-ci.

Ces échantillons feront l’objet d’un essai sur site.

Localisation et détail

Annexe 1\_Lot 1\_Plan de repérage des sols

**I-4. PEINTURE**

**I-4.1 Mise en peinture des cimaises et mobiliers**

Caractéristiques générales :

Tous les éléments construits ainsi que les doublages périphériques sont à peindre.

Des éléments de mobiliers muséographiques des Archives nationales seront également à peindre : 8 assises, 1 meuble de consultation du catalogue.

Toutes les surfaces visibles devront être soigneusement finies pour une mise en peinture de l’ensemble devant donner un rendu lisse exempt de reliefs. Un traitement particulièrement soigné sera apporté au jointement des panneaux, chants, assemblages, modes de fixation (têtes de vis fraisées rentrantes, clous rentrants, collages sans bavures…).

Le même type de finition sera apporté au jointement entre les cimaises neuves et les cimaises réutilisées.

De manière générale, couleurs et matière seront au choix du scénographe et du maître d’ouvrage.

La peinture sera une peinture acrylique phase aqueuse finition velours.

Tous les RAL : au moins 3 RAL différents à proposer sur échantillons (selon références données par le maître d'œuvre en phase de préparation de chantier)

Couleurs de l’exposition :

* Or
* Rouge
* Bleu
* Vert
* Noir

Un essai de 20 x 20 cm sur panneau de chaque teinte choisie sera demandé au titulaire pour un choix définitif des couleurs. Des échantillons de peinture décorative devront être validés au préalable par le scénographe et les Archives nationales. Ces essais seront réalisés en période de préparation.

Les retouches de peinture seront réalisées par le titulaire durant la période d’accrochage jusqu’au vernissage de l’exposition.

Après la préparation des surfaces à peindre (rebouchage, correction des défauts, traitement des jonctions verticales entre parois, enduit repassé et ponçage), le titulaire devra prévoir la mise en œuvre de deux (2) couches au minimum de peinture acrylique phase aqueuse haut de gamme finition velours. Si nécessaire, une troisième couche pourra être appliquée afin d’obtenir le rendu parfait attendu. Les peintures utilisées devront posséder un éco label européen ou équivalent.

Le titulaire fournira l'ensemble des certificats et procès-verbaux justifiant la conformité de la peinture au regard de la réglementation sur la protection de la santé et la protection des salariés ainsi qu’au regard de la conservation préventive des œuvres.

À ce titre, les travaux de peinture seront réalisés dans un planning compatible avec le planning d’installation des œuvres, prenant en compte les temps de séchage et d’évaporation des éventuels solvants.

Le titulaire veillera à laisser, à l’issue du montage de l’exposition, une quantité suffisante de peinture - conditionnée en pots d’un litre (1l) pour la maniabilité - sur place afin d’assurer la peinture des pattes d’accrochage des œuvres encadrées en vitrines et hors vitrines ainsi que d’éventuelles retouches en période d'exposition.

Le titulaire sera responsable de la qualité de son travail. Les décollements, fissures, etc. qui se produiraient au moment du montage ou de l’exploitation seront à reprendre de façon urgente, à sa charge exclusive.

Le titulaire devra se rendre disponible si nécessaire en cours d’exposition pour une maintenance peinture.

A titre indicatif, deux couches de peintures sont prévues, l’uniformité des surfaces peintes devra être parfaite, le Titulaire devra le nombre de couches nécessaire à l’objectif, selon le pouvoir couvrant de la peinture, la qualité du support et la qualité de la pose. Les parties basses devront être particulièrement soignées.

**Descriptif des ouvrages peints :**

**I-4.1.1** Préparation pour aquapaper sur la face principale cimaise construite C1 et peinture de finition sur les tranches

**I-4.1.2** Mise en peinture des cimaises construites C2-C3-C4 1 face

**I-4.1.3** Mise en peinture des doublages existants et doublage créé (cimaises périphériques) et canapés

RAL : A choisir selon échantillons fournis en fonction des références données par la scénographe et les Archives nationales :

au moins 3 RAL différents

Localisation : Annexe 1\_Lot 1\_Plan de repérage peinture

Quantité : 496,6 m²

**I-4.1.4** Mise en peinture du mobilier construit (vitrines, socles, caches écran, soclets)

RAL : couleur du mobilier existant des Archives Nationales :

RAL noir : (RAL 9005 ) à définir

Localisation : Annexe 1\_Lot 1\_Plan de repérage des menuiseries

Quantité : 35 m²

**I-4.2 Remise en peinture du mobilier récupéré**

**I-4.2.1 Remise en peinture P1\*, caches écrans récupérés, Mobilier des archives nationales : assises, meuble du catalogue**

RAL : A choisir selon échantillons fournis :

Au moins 3 RAL différents à définir

Localisation : Annexe 1\_ Lot 1\_Plan de réutilisation

Quantité : 6 m²

**I-4.2.2** **Remise en peinture des vitrines récupérées (VM1\*)**

RAL : A choisir selon échantillons fournis :

Au moins 3 RAL différents à définir

Localisation : Annexe 1\_ Lot 1\_Plan de réutilisation

Quantité : 0,42 m² (dimensions H68xL57xl20)

**I-4.2.3 Cimaise d'entrée : préparation pour aquapaper sur la face principale et peinture de finition sur les tranches**

RAL : A choisir selon échantillons fournis :

RAL au moins 3 RAL différents à définir

Localisation : Annexe 1\_ Lot 1\_Plan de réutilisation

Quantité : 10 m²

**I-5. MANUTENTION ET POSE**

**I-5.1 Manutention et nettoyage des 35 vitrines récupérées**

**I-5.2 Pose cache écran récupéré**

**I-5.3 Pose VM1\* au mur**

**I-6. DEMONTAGE ET EVACUATION**

Le titulaire du lot n°1 démonte l’ensemble des éléments mis en place dans le lot n°1, sauf éléments récupérés par les Archives nationales. Il évacue l’ensemble de ces éléments en déplaçant au préalable dans un espace annexe (chapelle, palier ou réserve) les 35 vitrines existantes et procède à un nettoyage complet des espaces d’exposition.

Un état des lieux avant le début du montage ainsi qu’un autre juste après le démontage de l’exposition seront organisés. Les détériorations éventuelles des salles et leurs équipements seront à la charge de l’entreprise.

Dans le cadre du présent lot n° 1, le titulaire devra prévoir la gestion des déchets de chantier qu'il produit, suivant les dispositions ci-dessous :

* Descente de toutes hauteurs,
* Toutes manutentions pour chargement en bennes, camions, conteneurs, etc.

# L'ensemble des frais concernant l'acheminement des déchets vers un centre de tri, de stockage, et/ou centre de valorisation, en s'assurant de l'élimination finale conformément à la réglementation en vigueur (voir chapitre 2.2.3.1 **Recyclage des sols en fin d’exposition,** pour la mise en place d’une collecte des sols en fin d’exposition),

* Les nettoyages de voirie réglementaires.

Les déchets seront enlevés par le titulaire au fur et à mesure des déposes et démolitions et ne devront en aucun cas être stockés sur le site de l’Établissement. Des nettoyages seront prévus par le titulaire chaque soir afin de permettre le passage des rondes de nuit ainsi qu’en fin d’opération (circulations laissées libres dans les espaces).

**I-7. PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE (PSE)**

**I-7.1 MOB3 – Colonne Moris**

Le mobilier MOB 3 est la fabrication d’une colonne Morris constituées par 3 faces en MDF peints selon les prescriptions du scénographe et des Archives nationales.

L’ensemble des éléments doit être fixé de manière stable et sécurisé. Les finitions doivent assurer une intégration esthétique et homogène avec l’existant. Les assemblages doivent respecter les tolérances et contraintes techniques du site.

Caractéristiques

* Dimensions selon plans, élévations et carnet de détails
* Matériaux médium M1 19 mm

Finition

Les panneaux intérieurs sont en medium peint, les RAL seront validés par le scénographe et les Archives nationales sur échantillons.

Localisation et détails

Voir Annexe 1\_Lot 1\_Carnet de plans

Annexe 2\_Lot 1\_Carnet d’élévations

Annexe 3\_Lot 1\_Carnet de détails

**I-7.1 MOB3 : H355 x L185 x l50 cm**

**3. MODALITÉS TECHNIQUES D’EXÉCUTION DES PRESTATIONS**

## **3.1 Respect des normes**

Les aménagements, équipements et dispositifs sont installés dans un établissement recevant du public, toutes les lois, les règlements et normes applicables à ce type d’établissement sont réputées ; connues et prises en compte dans la mise au point technique du projet et appliquées lors de la réalisation – pose.

Toutes les normes françaises et européennes ou équivalent intéressant directement ou indirectement la réalisation et l’installation sont applicables et prises en compte par les entreprises en particulier celles des ERP, ainsi que la législation permettant l'accueil de personnes handicapées (tous types de handicap).

L’attention des entreprises est portée sur la nécessaire solidité et la fiabilité des mobiliers et fournitures qui se trouveront dans une zone de forte fréquentation.

## **Objet et modalité de la prestation**

La prestation inclut toutes les opérations de mise au point, fabrication, transport, installation sur site et dépose. La prestation inclut la mise en service de l'ensemble des dispositifs.

Elle se décline en 4 phases :

– Phase 1 : Mise au point technique et spatiale à partir de la liste finale arrêtée de toutes les œuvres remise par le maître d’ouvrage aux entreprises en charge des différents lots. Cette liste conditionnera un contrôle pour validation des aménagements du projet par le titulaire (notamment les formats des vitrines en fonction des dimensions finales des œuvres identifiées et retenues), et ce, en liaison avec le maître d’ouvrage et le scénographe et les Archives nationales.

À l’issue de cette phase, l’entreprise remet tous les documents d’exécution permettant la validation du projet final avant fabrication (plans d’exécution, détails, échantillons, …) sur la base de la liste finale des œuvres.

– Phase 2 : Fabrication en atelier

– Phase 3 : Livraison et montage sur site

– Phase 4 : Dépose en fin d’exposition de tous les matériels installés. La réversibilité doit être totale.

Les documents à remettre par le titulaire sont :

– Au stade de la mise au point : des plans techniques et plans d’exécution, et tous les échantillons des matériaux que les Archives nationales et l’agence Græphème jugeront nécessaire pour validation.

– À la réception : le DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés) ainsi que les notices de fonctionnement et d’entretien de tous les matériels conformément aux prescriptions et recommandations des normes françaises en vigueur ou équivalent.

Il est rappelé que tous les dispositifs devront avoir été validés avant mise en fabrication.

En cas d’incohérence entre les plans du projet et le descriptif correspondant, les plans prévaudront.